



COLLECTIF INNOVATION 2017

Le « COLLECTIF INNOVATION 2017 » rassemble des organismes participant au dispositif français d'innovation qui veulent que l'innovation devienne un thème de la campagne électorale pour l'élection présidentielle 2017.

1 - L'innovation dans nos sociétés

2 - Les partenaires : un dispositif ouvert qui continue de croître

3 - Questions posées aux Candidats

4 - Dialogue & mesures d'urgence

5 - Précisions de vocabulaire

 ASSOCIATION des CONSEILS d'INNOVATION www.asso-conseils-innovation.org	 AFAS www.afas.fr	 AFIC ASSOCIATION FRANÇAISE DES INSTITUTS D'INNOVATION www.afic.asso.fr	 AFPC www.afpc.eu	 Association INSTITUTS CARNOT www.instituts-carnot.eu
 ASRC www.asrc.fr	 Capitech www.capitech.com	 CGPME www.cgpme.fr	 croissanceplus www.croissanceplus.com	 CYBEL www.cybel.fr
 Forum ATENA www.forumatena.org	 eFIP Forum Européen des Politiques d'Innovation politiques-innovation.org	 Forum du Futur www.forumdufutur.fr	 FRANCE ANGELS www.franceangels.org	 france biotech www.france-biotech.org
 France Clusters franceclusters.fr	 Retis www.retis-innovation.fr	 Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale www.industrienationale.fr		

Déjà plus de 500 000 personnes concernées !

1 – L’innovation dans la France moderne

Au début du 20^e siècle, juste avant la guerre de 14, la France était pionnière dans les grandes industries innovantes de son temps, l’aviation, l’automobile, la photo et le cinéma, le téléphone, le nucléaire ; et quand elle n’était pas la première, elle était dans le trio de tête, en compétition avec les Etats-Unis, L’Allemagne ou le Royaume Uni.

Depuis vingt ans, notre industrie a subi un déclin qui hypothèque notre avenir économique, et donc notre avenir tout court. De 2000 à 2012, notre PIB industriel est passé de 19% à 12% du PIB total, contre 19% pour l’Italie et le Royaume Uni et plus de 25% pour l’Allemagne. La puissance industrielle de l’Allemagne sur la scène internationale prouve que les moyens existent pour que la France et l’Europe demeurent des acteurs majeurs dans la compétition mondiale.

Pour s’en convaincre, il suffit de constater que dans les grands classements internationaux, la France apparaît rarement dans les vingt premières nations innovantes au monde, tandis que ces mêmes classements montrent la pérennité de l’excellence européenne, avec, six ou sept pays, dans les dix premiers, dont des « petits » pays, comme la Suède ou la Suisse, sans oublier Israël, lié à l’Europe par de nombreux accords.

Notre déclin est visible, mais est-elle irréversible ? Est-il possible de retrouver notre place historique de pionnier ?

En rassemblant des acteurs de l’innovation pour porter le débat au cœur de la campagne électorale 2017, et par notre action auprès des candidats à la présidence de la République, nous voulons obtenir la définition d’un cadre général de l’action publique qui pourrait redonner à l’innovation la place fondamentale qu’elle devrait occuper dans notre pays.

2 - Les PARTENAIRES du Collectif innovation 2017 :

En octobre 2016, une quinzaine d'associations professionnelles travaillant sur l'innovation (les Fondateurs) ont décidé de soutenir activement cette initiative. A ce jour, les associations adhérentes rassemblent plus de 500.000 personnes. Plusieurs associations sont en cours d'adhésion et nous avons décidé de créer deux autres collèges d'adhérents : les entreprises et les communicants.

Liste des membres du « collectif innovation 2017 » [au 20 novembre 2016](#) : Association des Conseils en Innovation (ACI), Association Française pour l'Avancement des Sciences (AFAS), Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC), Association Française des Pôles de Compétitivité (AFPC), Association des Instituts Carnot, Association des Structures de Recherche sous Contrat (ASRC), CapInTech, CGPME, Croissance Plus, Cybel, Forum Atena, Forum Européen des Politiques d'Innovation (EFIP), Forum du Futur, France Angels, France Biotech, France Clusters, Réseau RETIS, Société d'Encouragement de l'Industrie Nationale (SEIN).

Ce « collectif » reste ouvert à tout organisme souscrivant à l'engagement de partage d'activités et de diffusion d'information, et agréé par le groupe des organismes fondateurs. L'objectif est d'ouvrir ce collectif en direction de tous les organismes actifs ayant un intérêt dans le développement de l'innovation française : par exemple, les associations d'anciens élèves, notamment des écoles d'ingénieurs, les entreprises innovantes. etc.

Les Règles de fonctionnement :

Aucune cotisation n'est due.

1 - Adhésion au Collectif INNOVATION 2017

- Tout organisme dont l'adhésion est confirmée par une majorité des fondateurs.
- Trois collèges ont été constitués : les associations (non-profit et NGO), les entreprises et les médias.

2 - Chaque organisme signataire s'engage à :

- Promouvoir sur son site web, son engagement pour l'innovation dans la campagne électorale 2017 ET le texte des « sept questions » auprès de ses adhérents et salariés.
- Publier sur son site web chacun des communiqués de presse du « collectif » (fil RSS disponible)
- Participer à chacune des réunions organisées par le collectif, par l'envoi d'une personne dont le nom sera communiqué 3 jours à l'avance.
- Soutenir cette action collective pour l'innovation, lors de toute action professionnelle.

3 - Chaque organisme signataire peut :

- Utiliser les textes publiés sur le site [ci2017.org](#) pour leurs opérations de communication.
- Publier sur le site [ci2017.org](#), les résultats de ses propres réflexions, sous forme de Livre Blanc ou autre synthèse sur le sujet de l'innovation.

3 - Les 7 Questions fondamentales sur l'innovation :

Notre interrogation n'est pas revendicative ni l'expression de demandes de lobbies, elle est simplement une alerte, un rappel au règlement ou plus exactement un rappel à la réalité telle que nous la voyons. L'innovation est une opportunité pour la France ! Il faut la saisir ! Pourquoi et comment ? Extrait du courrier adressé à chaque candidat :

« Les 7 questions clés pour un grand débat sur la place de l'innovation dans la société française

A ce jour, en matière d'innovation, la France a un dispositif dense, très compétitif au niveau international, mais parfois difficile à déchiffrer : financement direct de la recherche, CIR (Crédit impôt-recherche), PIA (programme d'investissement d'avenir), Pôles de compétitivité, ANR, grands équipements de recherche, grands instituts de recherche (CEA, CNRS, INSERM, INRIA, Pasteur, ...), Instituts Carnot, Universités, Grandes Ecoles, Régions et Territoires.... Notre conviction est qu'avec les moyens actuels, il est possible de mieux structurer cette politique pour la rendre plus efficace.

Pour ce débat, nous avons choisi SEPT questions-clés :

1 – Innovation et emploi

Cette question technique a fait l'objet de nombreux travaux, mais reste l'objet d'un débat.

Pensez-vous que l'innovation soit la clé de la réponse au problème de l'emploi à terme ? Comment faire de l'innovation une réponse efficace au chômage dans notre pays ?

2 – Stimuler l'entrepreneuriat

La dynamique entrepreneuriale des USA comme celle de l'Allemagne constitue l'une des principales raisons de leur succès en matière d'innovation. En France, l'entrepreneur court le même risque (9 échecs sur 10), mais en cas d'échec, il subit en plus un risque social de déclassement très difficile à surmonter dans notre pays. L'innovateur-entrepreneur n'a pas encore sa vraie place dans la société française.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour stimuler l'entrepreneuriat français ? Notamment pour attirer encore plus de personnes de qualité, éventuellement étrangères ? Et aussi, pour prendre en compte les entrepreneurs en situation d'échec ?

3 - Financer l'innovation et lui donner une dimension mondiale

La capacité de financement de la « chaîne d'innovation » en France, depuis la start-up jusqu'aux « licornes » nécessite une hausse en volume et en qualité pour être au niveau des leaders européens.

Êtes-vous prêt à renforcer le capital-innovation français (y compris les Business Angels) en lui donnant davantage de moyens pour financer l'innovation ? Dans l'affirmative quels moyens mettrez-vous en œuvre pour y parvenir ?

4 – La recherche et la formation

La recherche et la formation supérieure restent les fondements de l'innovation à long terme. Mais la valorisation financière de la recherche ne suffit pas à la financer dans les circonstances actuelles et l'excellence de la formation est un objectif coûteux.

Comment peut-on durablement répondre au défi du financement d'une maîtrise scientifique accrue permettant d'augmenter le transfert de savoir-faire, de la recherche à l'économie ? Comment peut-on resserrer les liens entre formation, recherche et entreprises ?

5 – La mission de l'Etat

Depuis 1986, le ministère de la Recherche reste arrimé au Ministère de l'Enseignement. Aujourd'hui, l'innovation relève de l'économie, des Finances, de la Recherche, voire du Premier ministre.

Quelle est la mission de l'Etat dans une société française innovante, comment peut-il l'organiser et la coordonner avec l'Europe ?

6 – Rétablir un consensus favorable à l'innovation

L'adoption et la mise en œuvre du principe de précaution a provoqué en France une réaction de blocage qui fait débat.

Comment peut-on sortir de ce blocage ? Faut-il modifier, abroger ou compléter ce principe de précaution ? Y a-t-il des modèles étrangers ?

7 – La révolution juridique

Les concepts fondamentaux du droit, depuis le droit civil jusqu'au droit du travail, en passant par la propriété intellectuelle, sont bousculés par les technologies nouvelles, notamment le numérique. La France, pays des droits de l'Homme et du Code civil, se doit d'être à l'avant-garde de la pensée dans ce domaine.

Souscrivez-vous à cette démarche d'adaptation juridique et comment comptez-vous l'organiser ? »

4 – Dialogue & mesures d’urgence

Sur l’innovation, nous souhaitons qu’un consensus national puisse s’établir d’une nature comparable à celui de la Défense Nationale. Ce n’est pas une unanimité, ni une unicité de politique, mais un consensus global sur l’objectif et les lignes de force de la politique à mener. Après, c’est affaire de « style » !

1 - Un entretien avec chaque candidat :

Au-delà des « sept questions » qui permettent d’établir une « base » de discussion, nous voulons donc engager un dialogue avec les candidats afin de commencer l’élaboration de ce consensus. Ce sera le premier objet de l’entretien que nous proposons à chaque candidat.

2 - Mesures d’urgences :

Au-delà de ces orientations globales, nous pensons qu’il est possible d’établir une liste d’urgences reconnues par tous, candidats et professionnels, et qui s’imposent de façon consensuelle à tous les acteurs politiques. Ces urgences devront permettre une accélération de la capacité innovante de notre pays. En d’autres termes, comment peut-on renforcer la capacité innovante sans multiplier les coûts ? Pour ouvrir le débat, nous proposons quelques sujets ci-après :

1. L’innovateur :

Comment attirer les meilleurs Français et Etrangers ? Peut-on élaborer un « statut social » comprenant une règle de partage de la valeur créée (stocks options) et les modalités de réinsertion ou de rebond en cas d’échec ?

2. Crédit d’Impôt Recherche (CIR) :

Le succès actuel est mesuré par le seul niveau de dépense. Faut-il modifier cette approche ? Comment pérenniser cet outil en le rendant plus performant ?

3. Liaison recherche – industrie / Valorisation de la recherche :

Faut-il augmenter le nombre d’ingénieurs-docteurs ou multiplier les SATT ?

4. Clusters et pôles de compétitivité :

Comment concilier stratégies nationales et le développement des territoires ? Comment amplifier l’effet de levier sur l’investissement privé en R & D et sur la commercialisation ?

5. Financement : Il faut globalement multiplier par 5 le volume d’investissement dans l’innovation. Comment y parvenir ? Défiscalisation, réorientation de l’épargne, assurance-vie.

6. Organisation de l’Etat :

Création d’une fonction politique forte au sein de l’Etat : un délégué interministériel à l’innovation.

7. Principe d’innovation :

Comment reconstruire un consensus national sur le progrès qui permette de stimuler l’innovation sans mettre en danger l’environnement.

8. Coordination nationale :

Création d’un Conseil National de l’Innovation pour permettre à l’opinion publique de suivre les grands débats sur les évolutions juridiques, économiques et politiques.

5 – Précisions de vocabulaire

Dans les documents du « Collectif Innovation 2017 », les mots ci-dessous ont une signification précise

1 - L'innovation :

La nature économique de l'innovation est d'être le développement d'un nouveau paradigme social globalement et durablement plus efficace que les précédents.

La nature philosophique et anthropologique résulte de la nature économique qui, par accumulation, permet à l'homme de prendre le contrôle de sa condition humaine.

2 – La fonction d'innovateur et les co-innovateurs (inventeur & entrepreneur) :

D'un point de vue sociologique, l'innovateur (souvent un entrepreneur-inventeur) est l'architecte de l'innovation. Sa fonction est de définir le standard technique et le modèle économique puis de prouver la qualité de son choix, en réalisant les premières ventes significatives. Il est donc celui qui engage avec succès le début du processus de choix collectif en faveur de l'innovation.

3 – L'écosystème de l'innovateur :

L'innovateur est un être vivant et a un écosystème avec des ressources et des régulations (Ce sont des institutions au sens de l'économie institutionnelle).

4 - Le standard technique & le modèle économique :

Le standard technique est la définition des fonctions et des caractéristiques « techniques », tandis que le modèle économique est le mode de commercialisation.

5 – L'innovation ouverte :

L'innovation a toujours été "ouverte" car elle est toujours l'ultime synthèse des différentes possibilités technico-économique de l'époque. Aujourd'hui, la compétition est maintenant mélangée avec des partenariats.

6 – La diffusion et le processus de choix collectif :

Le concept de diffusion permet de suivre les progrès d'utilisation de l'innovation, mais cela n'explique pas les mécanismes de ce développement. La notion de choix collectif par achat sur un marché "libre" permet de comprendre les mécanismes de progression.

C'est d'abord un choix collectif sous contrainte de prix ou d'efficacité. Cette contrainte permet d'arriver à un choix optimal. Mais en plus, ce choix s'étend dans le temps et se développe par groupe d'utilisateurs (early adopters etc.) d'où un caractère « fragmentaire » qui améliore l'optimisation du choix.

7 – La valeur d'Innovation :

C'est la rente de Ricardo associée au nouveau produit ou service. En dépit des difficultés techniques d'évaluation, cette rente peut servir à évaluer l'innovation et permet de confirmer son caractère additif.

8 – Le financement de l'innovation :

Ce financement est essentiellement assuré par les Business Angels et les capitaux-risqueurs. Il existe trois professions : création (Early stage), développement et lancement (Late stage).

9 – L'innovation déflationniste :

Une analyse monétaire de l'innovation montre clairement son caractère déflationniste. Cela tient à la compétition sur les marchés qui conduisent les innovateurs à donner rapidement la rente aux clients pour capter le marché. Si le taux de croissance en volume du

marché ne compense pas l'accroissement de l'efficacité des produits, il s'ensuit une baisse des prix.

10 –Principe d'innovation, partage de la valeur et du risque :

La politique du prix de vente définit le partage de la valeur. Mais les risques sont souvent reportés dans le futur ! Le principe d'innovation et le principe de précaution tentent de définir la répartition acceptable entre les risques pris à long terme et les risques payés à CT.

Collectif Innovation 2017

Pour une France INNOVANTE



Site : www.ci2017.org